

UNITES COMMUNES

UNITES COMMUNES

L'unité de gestion-législation est commune aux spécialités de brevet de technicien supérieur suivantes :

- architecture intérieure
- art céramique
- art textile et impression
- plasticien de l'environnement architectural
- stylisme de mode
- expression visuelle, espace de communication

régies par arrêtés du 3 septembre 1997.

Les titulaires de l'une des spécialités susmentionnées qui souhaitent présenter une autre de ces spécialités sont, à leur demande, dispensés de l'obtention de l'unité « gestion-législation ».

Les bénéficiaires de l'unité « gestion-législation » au titre de l'une des spécialités susmentionnées qui souhaitent présenter une autre de ces spécialités sont, à leur demande, pendant la durée de la validité du bénéfice, dispensés de l'obtention de l'unité « gestion-législation ».